

FORMATION ET ACTIVITÉ DES ANIMATEURS : COMPÉTENCES À ACQUÉRIR ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

Animateur/trice de cours de formation complémentaire pour les titulaires d'un permis de conduire à l'essai (animateur/trice de cours de formation complémentaire)

VERSION DEFINITIVE du 10.12.2024 (Elaboré et mis à disposition par l'OFROU et le BPA)

Contexte

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2024, de la nouvelle version des instructions relatives à la formation en deux phases, la formation des animateurs de cours de formation complémentaire destinés aux titulaires d'un permis de conduire à l'essai obéit à de nouvelles règles. Cette formation n'avait pas été adaptée depuis la première entrée en vigueur des instructions susmentionnées, fin 2004. Trois jours de formation (dans le module principal) avaient toutefois été supprimés à la suite des optimisations de la formation complémentaire arrêtées par le Conseil fédéral fin 2018. Cette modification était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. La suppression de trois jours de formation, qui faisait passer de dix à sept jours la durée du module principal, s'est révélée plutôt préjudiciable du point de vue de la qualité de la formation ainsi que de la réputation des animateurs.

En raison de la constante évolution des besoins des futurs animateurs de cours de formation complémentaire et, partant, de la modification des exigences spécifiques posées aux organes de formation de ces animateurs, une révision des instructions précitées (en particulier de leur annexe 3) s'imposait, notamment pour pouvoir continuer de garantir l'actualité et la qualité élevée de la formation des animateurs de cours de formation complémentaire. Les modifications ci-après ont ainsi été apportées à l'annexe 3 :

- Les contenus initiaux de la formation, qui étaient définis de manière extrêmement détaillée pour chaque jour de formation et parfois difficilement compréhensibles, ont été remplacés par des compétences à acquérir actuelles, non seulement pour les modules préparatoires 1 et 2, mais aussi pour le module principal, auquel le module préparatoire 3 a été intégré. Ces compétences à acquérir décrivent le niveau visé pour les animateurs de cours de formation complémentaire. Des critères de performance à remplir pour attester la compétence en question ont ensuite été définis. Ils pourront aussi servir de base pour l'évaluation de l'examen d'animateur/trice de cours de formation complémentaire ou être pris en considération lors de l'audit des cours de formation complémentaire assuré par le service Assurance qualité de l'Association des services des automobiles (asa).
- Les compétences à acquérir et les critères de performance ne sont pas prédéfinis pour chaque journée de formation, mais doivent être acquis et appliqués pendant la durée prescrite de la formation. Les organes de formation pour animateurs de cours de formation complémentaire peuvent ainsi établir leur programme d'enseignement ou d'apprentissage en toute autonomie, de manière à permettre l'acquisition des compétences requises. Un enseignement orienté vers la pratique est à privilégier et doit être dispensé.
- Les informations complémentaires sur les compétences à acquérir peuvent servir de base ou d'aide pour établir le contenu concret des modules préparatoires et du module principal de la formation. Comme les critères de performance, elles ne sont toutefois ni juridiquement contraignantes, ni exhaustives. Les organes de formation pour animateurs de cours de formation complémentaire peuvent décider librement du contenu détaillé des journées de formation. Ce sont les compétences à acquérir qui sont déterminantes.

Dans le cadre de la révision des instructions précitées et du remaniement de la formation des animateurs de cours de formation complémentaire, le module préparatoire 3 a été intégré dans le module principal. Cette modification a été motivée par le fait que l'acquisition des compétences correspondantes est directement liée aux thèmes traités dans le module principal. L'enseignement de ces compétences doit donc avoir lieu dans le même contexte, afin d'éviter les chevauchements et les doublons. En conséquence, dix journées ou 70 heures d'enseignement (hors pauses) sont de nouveau allouées au module principal. L'enseignement peut aussi être dispensé en demi-journées. L'organisation des modules préparatoires et du module principal est de la responsabilité de chaque organe de formation.

Module de formation	Durée	Lien avec l'examen d'animateur/trice de cours de formation complémentaire et l'audit des cours de formation complémentaire
<u>Module préparatoire 1</u>	21 heures, pauses non comprises, ou 3 journées (d'au moins 7 heures) ou 6 demi-journées (d'au moins 3,5 heures)	Les contenus de ce module préparatoire peuvent être évalués de manière indirecte lors de l'examen d'animateur/trice de cours de formation complémentaire ou dans le cadre de l'audit des cours de formation complémentaire. Les connaissances acquises dans ce module préparatoire doivent être mobilisées pour répondre aux questions des participants, dans des explications ou des argumentations. Savoir argumenter de façon correcte et complète est une compétence clé de tout(e) animateur/trice de cours de formation complémentaire.
Description du domaine de compétence	<p>Les animateurs de cours de formation complémentaire sont conscients des risques d'accident sur la route. En inculquant des attitudes, une manière de penser et une façon d'agir axées sur la prévention, ils contribuent de manière déterminante à ce que les nouveaux conducteurs accomplissent leur période probatoire et toute leur « carrière » de conducteurs en toute sécurité et sans accident.</p> <p>Les animateurs de cours de formation complémentaire possèdent des connaissances sur les accidents de la route en Suisse, qu'ils et mettent à jour en consultant les sources adéquates. Ils connaissent les principales causes d'accident et les facteurs de risque dans la circulation routière, en particulier s'agissant du groupe cible des nouveaux conducteurs.</p> <p>Les animateurs de cours de formation complémentaire étant considérés par les nouveaux conducteurs comme des professionnels de la circulation routière, ils doivent naturellement connaître et comprendre les règles de la circulation et les bases légales (en particulier la règle fondamentale énoncée à l'art. 26 LCR). Ils adoptent un style de conduite irréprochable et exemplaire en tous points et savent l'enseigner avec sincérité.</p> <p>En s'appuyant sur des arguments techniques solides ainsi que sur des compétences méthodologiques et didactiques, les animateurs de cours de formation complémentaire sont capables d'inciter les nouveaux conducteurs à réfléchir à leur comportement et à leur responsabilité dans la circulation routière, afin qu'ils examinent de manière critique leur propre style de conduite et l'adaptent, le cas échéant.</p>	

Domaine de compétence	Compétences à acquérir	Informations complémentaires sur les compétences à acquérir	Critères de performance
1 Acquérir des connaissances sur la formation à la conduite en Suisse	1-1 d'expliquer les principes essentiels qui régissent la structure et le déroulement de la première phase de la formation.	<i>L'animateur/trice de cours de formation complémentaire doit posséder des connaissances sur :</i> <ul style="list-style-type: none"> - les accidents en Suisse (données et analyses de l'OFROU/du BPA) ; - le parcours pour obtenir le permis d'élève conducteur et le permis de conduire des catégories A et B (éléments prescrits par la loi). 	<i>L'animateur/trice de cours de formation complémentaire démontre cette compétence dès lors que :</i> <ol style="list-style-type: none"> a. il/elle explique les chiffres et les données actuels sur les accidents des nouveaux conducteurs en Suisse de manière compréhensible, et établit des corrélations avec les thèmes de la première et de la deuxième phases de la formation ; b. il/elle expose des connaissances sur les principaux facteurs d'influence des accidents causés par les nouveaux conducteurs (manque d'expérience de la conduite, facteurs de risque typiques des jeunes) ; c. il/elle explique de manière plausible les conséquences (physiques, psychiques, financières) d'un non-respect des règles de la circulation ; d. il/elle expose de manière claire le sens et l'utilité de l'ensemble de la formation à la conduite ainsi que des différentes activités de formation.
	1-2 de citer les principales bases légales relatives à l'enseignement professionnel de la conduite et aux courses d'apprentissage et d'exercice.	<ul style="list-style-type: none"> - les lois et ordonnances qui sont fondamentales et déterminantes pour le comportement des usagers de la route ; - les contenus de l'examen théorique de base et de l'instruction pratique de base ; - le contenu des enseignements théorique et pratique de la conduite ; - les méthodes pour motiver les nouveaux conducteurs à avoir une conduite responsable, économe en énergie et axée sur la sécurité. 	<ol style="list-style-type: none"> a. il/elle sait communiquer de manière convaincante l'importance des règles de la circulation, en particulier des articles fondamentaux de la LCR, de l'OCR, de l'OAC et de l'OSR ; b. il/elle explique de manière plausible les règles de la circulation importantes pour la réussite de l'examen théorique de base ; c. il/elle a compris les contenus de la formation à la conduite et sait les restituer avec ses propres mots ; d. il/elle présente de manière compréhensible les activités de formation obligatoires et facultatives (instruction pratique de base, leçons de conduite, etc.) de la première phase de formation.

	<p>1-3 de présenter la structure ainsi que le but du cours de théorie de la circulation (CTC).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le but du CTC ; - le contenu du CTC obligatoire selon les instructions de l'OFROU : <ul style="list-style-type: none"> • exigences auxquelles les conducteurs et le véhicule doivent satisfaire (perception des dangers, sécurité de fonctionnement), • responsabilité (aptitude à la conduite, capacité de conduire, observation de la circulation et style de conduite), • respect des autres usagers de la route, • infrastructure routière et conduite préventive (dynamique de conduite) ; - l'importance d'une bonne perception des dangers. 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle décrit de manière claire le but et les thèmes centraux du CTC ; b. il/elle explique les thèmes de la perception des dangers, de la sécurité de fonctionnement, de l'aptitude à la conduite, de la capacité de conduire, de l'observation de la circulation, d'une conduite anticipative et sûre, du respect des autres usagers de la route, de la dynamique de conduite et de l'utilisation correcte des systèmes d'aide à la conduite de manière simple et en les illustrant par des exemples pratiques ; c. il/elle montre de manière claire qu'il est très important de percevoir suffisamment tôt les dangers qui se profilent ainsi que les dangers potentiels et cachés.
	<p>1-4 d'expliquer les principes de la sensibilisation au trafic et leur lien avec la formation à la conduite dans la première phase de la formation, et d'en tirer des enseignements pour la deuxième phase de la formation (cours de formation complémentaire).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les bases de la sensibilisation au trafic prévue dans le cadre du CTC ; - les éléments du modèle de la matrice GDE (<i>Goals for Driver Education</i>) et en particulier de ses niveaux 3 et 4, l'influence des motivations et du contexte (social) d'une course ainsi que les facteurs personnels qui influent sur le risque d'accident ; - l'animation de discussions favorisant la compétence à gérer les risques (dialogue sur les risques) à partir des enseignements de la matrice GDE. 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle applique les bases de la sensibilisation au trafic du CTC dans les modules du cours de formation complémentaire ; b. il/elle a compris la matrice GDE et explique la pertinence de celle-ci dans la formation à la conduite et la formation en deux phases ainsi que le rôle d'animateur/trice de cours de formation complémentaire ; c. il/elle mène un dialogue sur les risques (animation de discussions visant à favoriser la compétence des nouveaux conducteurs à gérer les risques) au cours de la formation en deux phases ; d. il/elle développe un point de vue et un avis personnels sur les éléments de la formation (complémentaire) des élèves conducteurs et des nouveaux conducteurs qui présentent des lacunes et sur la manière dont il est possible d'y remédier.

Module de formation	Durée	Lien avec l'examen d'animateur/trice de cours de formation complémentaire et l'audit des cours de formation complémentaire	
Module préparatoire 2	21 heures, pauses non comprises, ou 3 journées (d'au moins 7 heures) ou 6 demi-journées (d'au moins 3,5 heures)	Les contenus de ce module préparatoire peuvent être évalués lors de l'examen d'animateur/trice de cours de formation complémentaire ou lors de l'audit des cours de formation complémentaire, dans le cadre de la réalisation du module « Environnement ». Les connaissances acquises pourront être mobilisées pour répondre aux questions des participants, dans des explications ou des argumentations.	
Description du domaine de compétence	<p>Les animateurs de cours de formation complémentaire enseignent aux nouveaux conducteurs les bases de l'éco-conduite (« Eco-Drive ») ainsi que des connaissances sur ce type de conduite respectueux de l'environnement et les motivent à appliquer celles-ci. Ce faisant, ils respectent les règles généralement reconnues. Ils comprennent non seulement l'impact des technologies modernes de motorisations et de propulsion, des pneumatiques et du chargement, mais aussi le lien avec une conduite anticipative, préventive et économe en énergie.</p> <p>Forts de leurs connaissances spécialisées, les animateurs de cours de formation complémentaire sont capables d'enseigner des méthodes et des techniques qui permettent aux nouveaux conducteurs de compléter leur style de conduite s'agissant de l'éco-conduite. En consultant les informations de l'ordinateur de bord et en observant des courses pratiques accompagnées, les animateurs de cours de formation complémentaire sont en mesure de fournir un retour d'informations fiable sur l'application des règles de l'éco-conduite, par exemple sur la conduite préventive et anticipative ainsi que sur la valeur ajoutée en résultant en matière de sécurité routière, d'environnement, de climat et d'émissions de CO₂.</p>		
Domaine de compétence	Compétences à acquérir	Informations complémentaires sur les compétences à acquérir	Critères de performance
2 Promouvoir un comportement respectueux de l'environnement dans la circulation <i>Le certificat d'EcoCoach est octroyé dans le cadre du module préparatoire 2, si les moniteurs de conduite qui participent et les organisateurs de cours sont certifiés par la QAED.</i>	2-1 d'expliquer l'influence que peuvent exercer les conducteurs ainsi que les possibilités qui s'offrent à eux pour optimiser et diminuer la consommation d'énergie avant et pendant la conduite, et d'en tirer des enseignements pour la pratique.	L'animateur/trice de cours de formation complémentaire doit posséder des connaissances sur : <ul style="list-style-type: none"> - les thèmes importants de l'éco-conduite, notamment : <ul style="list-style-type: none"> o le choix du rapport, o le mode « éco », o l'accélération, o la position de la pédale d'accélérateur, o la conduite en montagne/en plaine, o l'anticipation/le respect des distances, 	L'animateur/trice de cours de formation complémentaire démontre cette compétence dès lors que : <ol style="list-style-type: none"> a. il/elle comprend et explique de manière plausible les relations entre les équipements techniques du véhicule, leur utilisation pratique et leur impact sur l'environnement, les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie ; b. il/elle enseigne les bases théoriques des règles de l'éco-conduite de manière adaptée au groupe cible ; c. il/elle surveille la mise en œuvre des règles de l'éco-conduite par les participants et leur fait un retour adapté à la situation ;

		<ul style="list-style-type: none"> ○ la coupure d'alimentation, le mode « roue libre », l'utilisation de la poussée, ○ l'allure constante, ○ la résistance à l'avancement/le chargement, ○ le couple moteur/ la puissance, ○ les pneumatiques ; - la réduction des émissions ; - la prévention du bruit ; - les méthodes d'enseignement des thèmes de l'éco-conduite ; - l'emploi de systèmes d'ordinateur de bord en lien avec une conduite économe en énergie ; - les systèmes de propulsion alternative (y c. leur utilisation, par ex. du point de vue de la charge optimale, du chauffage/de la climatisation). 	<ul style="list-style-type: none"> d. il/elle identifie et corrige les styles de conduite inappropriés chez les participants , en particulier s'agissant de la conduite économe en énergie ; e. il/elle applique de manière autonome les règles de l'éco-conduite dans la circulation routière.
	<p>2-2 d'expliquer l'utilité et l'utilisation de systèmes d'aide à la conduite favorisant l'efficacité énergétique et la sécurité routière ainsi que les termes techniques correspondants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les bases relatives aux systèmes d'aide à la conduite, en particulier les termes techniques correspondants ; - la fonction et l'utilisation des systèmes d'aide à la conduite, en particulier ceux favorisant la conduite économe en énergie et sûre ; - les avantages de l'emploi de systèmes d'aide à la conduite en termes d'efficacité énergétique ; - les limitations et difficultés possibles lors de l'emploi de systèmes d'aide à la conduite ; 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle énumère les fonctions de différents systèmes d'aide à la conduite et explique leur impact sur la conduite économe en énergie et sûre ; b. il/elle enseigne de manière compréhensible et axée sur la pratique l'utilisation des systèmes d'aide à la conduite qui favorisent une conduite respectueuse de l'environnement et sûre ; c. il/elle sait faire passer le message selon lequel les systèmes d'aide à la conduite sont utiles uniquement si leurs possibilités techniques sont exploitées dans le cadre de la finalité prévue et s'ils ne sont pas utilisés abusivement. L'être humain reste responsable de la tâche de conduite même s'il emploie les systèmes (par exemple, il ne doit pas détourner son at-

		<ul style="list-style-type: none"> - les possibilités pour enseigner le fonctionnement des systèmes d'aide à la conduite dans la pratique ; - les évolutions actuelles et les perspectives d'avenir, y compris les nouvelles technologies, les prescriptions légales et les tendances sur le marché. 	<p>tention de la conduite après avoir activé le régulateur de vitesse adaptatif) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> d. il/elle aide les participants à développer des stratégies pour compenser leur propension personnelle au risque en utilisant des systèmes d'aide à la conduite conformément à la finalité prévue ; e. il/elle dispose de tout un éventail de méthodes pour enseigner l'emploi des systèmes d'aide à la conduite.
	<p>2-3 de décrire l'utilité de la conduite économe en énergie pour la sécurité routière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les corrélations entre efficacité énergétique et sécurité routière ; - l'importance et la mise en œuvre d'une conduite anticipative ; - l'application des préceptes de la conduite préventive, notamment : <ul style="list-style-type: none"> o l'anticipation, o l'attention, o la distance, o la vitesse adaptée ; - les méthodes pour réfléchir à : <ul style="list-style-type: none"> o son propre type de conduite , o son attitude personnelle en matière de sécurité routière et de conduite économe en énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle sait expliquer la corrélation entre efficacité énergétique et conduite anticipative et préventive ainsi que les bénéfices qui en résultent pour la sécurité routière ; b. il/elle enseigne aux participants qu'une conduite préventive et axée sur la sécurité n'est pas seulement synonyme d'efficacité énergétique, mais réduit aussi le risque d'accident résultant d'une perte de maîtrise ou d'un dérapage ainsi que de collisions ; c. il/elle réfléchit à son style de conduite en faisant preuve de sens critique et prend, sur cette base, des mesures à cet égard au besoin.
	<p>2-4 d'expliquer les principales caractéristiques ainsi que les avantages et les inconvénients des différents systèmes de propulsion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les bases des différents systèmes de propulsion ; - le fonctionnement technique de ces systèmes de propulsion ; - la compréhension de leurs effets sur l'environnement ; - les tendances du marché et les évolutions des systèmes de propulsion, y compris le 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle décrit différents systèmes de propulsion disponibles sur le marché ; b. il/elle explique dans les grandes lignes le fonctionnement et les caractéristiques de ces systèmes en s'adaptant au groupe cible ; c. il/elle présente les avantages et les inconvénients des différents systèmes (notamment sous l'angle de l'énergie/du CO₂).

		<p>développement de nouvelles technologies et de prescriptions légales ainsi que les perspectives sociétales et politiques.</p>	
	<p>2-5 d'appliquer lui-même/elle-même les principes de la conduite économe en énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - des techniques de conduite économe en énergie (règles de l'éco-conduite) ; - la corrélation entre le type de conduite et la consommation d'énergie/les émissions de CO₂ ; - l'emploi de systèmes d'aide à la conduite et leur utilisation dans la pratique en lien avec une conduite respectueuse de l'environnement ; - la mise en œuvre d'une conduite anticipative et préventive ; - l'introspection et la réflexion sur sa propre conduite. 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle prend en considération, avant et pendant le trajet, les règles de l'éco-conduite apprises de manière théorique ; b. il/elle réalise les bons réglages techniques avant le trajet pour pouvoir consulter les données relatives à l'efficacité énergétique ; c. il/elle met en œuvre une conduite anticipative irréprochable ; d. il/elle choisit délibérément d'utiliser des systèmes d'aide à la conduite en vue d'une conduite économe en énergie et sûre, et sait justifier cette décision ; e. il/elle affiche un style de conduite fondamentalement préventif et axé sur la sécurité, et réfléchit à son type de conduite en conséquence ; f. il/elle parvient à réduire nettement la consommation moyenne lors de courses comparatives ; g. il/elle est disposé(e) à prendre en considération les observations des autres futurs animateurs de cours de formation complémentaire et des enseignants h. du module préparatoire.

Module de formation	Durée	Lien avec l'examen d'animateur/trice de cours de formation complémentaire
Module principal	70 heures, pauses non comprises, ou 10 journées (d'au moins 7 heures) ou 20 demi-journées (d'au moins 3,5 heures)	Les contenus du module principal peuvent être évalués lors de l'examen d'animateur/trice, en demandant de diriger un cours de formation complémentaire.
Description du domaine de compétence	<p>L'activité principale de l'animateur/trice de cours de formation complémentaire consiste à animer le cours de formation complémentaire obligatoire d'une journée ou de sept heures. Sont nécessaires à cet effet non seulement des connaissances techniques, mais aussi de vastes connaissances en matière d'organisation de cours, d'encadrement de groupes, d'approche méthodologique et didactique, et de garantie de la sécurité sur la place d'instruction.</p> <p>La fonction de l'animateur/trice de cours de formation complémentaire diffère de celle de l'instructeur/trice ou du/de directeur/trice de cours dans le sens où l'enseignement doit être principalement fondé sur des techniques d'animation (interactivité). L'animateur/trice de cours de formation complémentaire pose aux participants des questions ciblées, ouvertes et même critiques si nécessaire. L'animateur/trice de cours de formation complémentaire dirige ou oriente la discussion qui s'engage ainsi entre les participants en se concentrant sur la réalisation des objectifs de ce dernier et sur l'amélioration de la sécurité routière et de l'efficacité énergétique.</p> <p>Le cours de formation complémentaire est principalement axé sur le programme-cadre pour l'organisation de la journée de formation (annexe 2 des instructions précitées), que l'animateur/trice de cours de formation complémentaire doit connaître et aborder avec les participants grâce à des exercices ciblés (modules dudit programme-cadre). L'animateur/trice du cours de formation complémentaire peut ainsi identifier les préoccupations et les besoins des participants, et les traiter ou y réagir en fonction de la situation. Il/elle illustre ses propos ou ceux des participants en ayant recours à des techniques de présentation et à des outils (audiovisuels) appropriés.</p> <p>Par la création d'un climat d'apprentissage motivant et incitant à la participation, l'animateur/trice de cours de formation complémentaire parvient à ce que les participants s'impliquent activement dans le cours. En organisant et traitant les modules d'exercice selon une approche axée sur la pratique, il/elle est en mesure d'avoir un impact durable sur les participants en lien avec l'augmentation de la sécurité routière.</p> <p>Le professionnalisme de l'animateur/trice de cours de formation complémentaire implique qu'il/elle réfléchit de manière critique à ses propres actions. Il lui incombe de remédier aux lacunes ou déficits identifiés à cet égard et d'adapter sa manière d'enseigner les contenus du cours de formation complémentaire de façon appropriée en fonction de sa propre évolution continue.</p>	

Domaine de compétence	Compétences à acquérir	Informations complémentaires sur les compétences à acquérir	Critères de performance
3 Préparer, dispenser et évaluer le cours de formation complémentaire dans le respect des exigences, et diriger, dans ce cadre, un groupe de nouveaux conducteurs de manière ciblée	3-1 d'accueillir correctement les participants et de les informer de façon ciblée sur les étapes suivantes ainsi que sur le déroulement du cours en question.	<i>L'animateur/trice de cours de formation complémentaire doit posséder des connaissances sur :</i> <ul style="list-style-type: none"> - le rôle de l'animateur/trice de cours de formation complémentaire ; - les aspects de la gestion administrative du cours de formation complémentaire qui sont pertinents pour lui/elle ; - l'impact de la configuration de la salle de cours et de la disposition des chaises dans celle-ci sur l'activité du groupe ; - les techniques d'animation ; - les techniques de motivation ; - les techniques de visualisation. 	<i>L'animateur/trice de cours de formation complémentaire démontre cette compétence dès lors que :</i> <ul style="list-style-type: none"> a. il/elle accueille les participants de manière cordiale et les informe correctement ; b. il/elle a préparé la salle de formation de manière à qu'elle contribue à un climat d'apprentissage agréable ; c. il/elle offre aux participants une vision transparente du déroulement de la journée, des objectifs d'apprentissage, etc. et leur communique ces éléments dans un langage compréhensible ; d. il/elle présente clairement le but et l'utilité du cours de formation complémentaire ; e. il/elle s'enquiert des attentes des participants et les consigne.
	3-2 de tenir compte des attentes des participants et, si nécessaire, de proposer des solutions adaptées.	<ul style="list-style-type: none"> - les traits de personnalité des participants et leur attitude vis-à-vis du cours de formation complémentaire ; - les besoins potentiels des clients ; - l'orientation clientèle fondée sur l'empathie. 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle identifie les dynamiques de groupe et intervient de manière appropriée si nécessaire ; b. il/elle détecte les attitudes critiques de participants et y réagit de manière adaptée ; c. il/elle identifie les préoccupations, les incompréhensions ou les incertitudes des participants et sait trouver des solutions.
	3-3 d'utiliser des outils et des médias appropriés pour faciliter l'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> - l'emploi pertinent, efficace et réfléchi de médias et d'outils. 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle emploie à bon escient les médias et outils disponibles pour présenter la situation ; b. il/elle sait aussi avoir recours à certains outils de manière spontanée, mais adéquate en cas de besoin ; c. il/elle utilise les médias et outils correctement et de manière adéquate par rapport au contenu abordé.

	<p>3-4 d'enseigner principalement de manière interactive en communiquant d'une manière valorisante et adaptée aux adultes et en répondant aux questions avec professionnalisme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'importance d'un climat d'apprentissage positif ; - les techniques favorisant un climat d'apprentissage positif ; - les techniques de questionnement qui permettent d'impliquer les participants ; - les règles pour fournir un retour approprié ; - les techniques d'animation. 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle crée un climat permettant d'apprendre en toute confiance ; b. il/elle pose principalement des questions ouvertes aux participants ; c. il/elle recueille les réponses des participants, fait le tri parmi celles-ci et retient les déclarations ou informations pertinentes ; d. il/elle pose des questions complémentaires qui font sens pour atteindre l'objectif poursuivi ; e. il/elle recueille l'avis de plusieurs participants et les met en regard de ce qui a été dit précédemment ; f. il/elle applique les règles pour fournir un retour : <ul style="list-style-type: none"> • moment, • préparation, • message formulé à la première personne du singulier, • messages clairs, • présentation d'exemples/d'éléments probants, • communication de ses attentes personnelles, • écoute active ; g. il/elle met les déclarations des participants en perspective avec l'objectif d'amélioration de la sécurité routière et de l'efficacité énergétique ; h. il/elle sait aussi réagir spontanément aux remarques des participants et les traiter.
	<p>3-5 d'introduire et de dispenser dans la salle de formation des séquences d'enseignement théoriques de manière didactiquement judicieuse et ciblée, et d'atteindre les objectifs fixés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'emploi des médias à utiliser (éventuellement imposés) ; - l'importance et le sens des structures didactiques pour l'enseignement (par ex. modèles AVIVA, ARIVA et Rita) ; - des principes didactiques comme les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ progression du simple vers le complexe, 	<ul style="list-style-type: none"> a. le cours présente une structure simple et claire à laquelle l'animateur/animatrice CFC se tient ; b. il/elle prend en considération les aspects fondamentaux de la formation complémentaire d'adultes, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • la prise en compte de ses propres connaissances préliminaires, • l'échange de connaissances et d'expériences, • la possibilité d'intervenir activement, • le travail collaboratif, • l'approche axée sur les résultats,

		<ul style="list-style-type: none"> ○ progression du logique vers l'abstrait, ○ progression de la règle vers l'exception ; - la compréhension des enseignements par les adultes ; - les objectifs selon l'annexe 2, ch. 2, des instructions précitées. 	<ul style="list-style-type: none"> • la reconnaissance de l'importance de la communication du sens et de l'utilité ; c. il/elle présente les objectifs de manière transparente et compréhensible, puis suit et évalue leur réalisation ; d. il/elle enseigne le lien entre théorie et pratique de façon logique et pertinente.
	3-6 de veiller à la sécurité permanente des participants et au respect des prescriptions sur la place d'instruction.	<ul style="list-style-type: none"> - le concept de sécurité applicable ; - l'équipement constituant le matériel d'urgence et l'emplacement de ce dernier ; - les endroits dangereux et les situations à risque sur la place d'instruction ; - les signes de surmenage physique ; - les signes de surmenage psychique ; - les aspects physiques fondamentaux de la conduite. 	<ul style="list-style-type: none"> a. il/elle explique clairement les règles de comportement et les consignes à respecter sur la place d'instruction au début du cours ; b. il/elle explique où se trouve le matériel d'urgence au début du cours ; c. il/elle veille au maintien d'une distance suffisante entre les personnes et les véhicules qui circulent ; d. il/elle veille à ce qu'une distance de sécurité suffisante soit conservée entre les véhicules ; e. il/elle réagit immédiatement en cas de signes indiquant que les participants ont atteint leurs limites physiques ou psychiques ou que les limites physiques du véhicule sont atteintes.
	3-7 de coordonner efficacement les participants sur la place d'instruction, d'introduire, de réaliser et de superviser des exercices axés sur la pratique, et d'atteindre ainsi les objectifs des modules (voir annexe 2, ch. 2, des instructions précitées).	<ul style="list-style-type: none"> - les instructions précitées ; - la communication et le contrôle des objectifs d'apprentissage ; - l'enseignement du lien avec la pratique et de la pertinence des exercices ; - la motivation et l'implication des participants ; - les méthodes d'enseignement adaptées au groupe cible. 	<ul style="list-style-type: none"> a. les exercices sont réalisés conformément aux exigences de l'organisateur concerné du cours de formation complémentaire et aux instructions précitées ; b. il/elle présente les objectifs de chaque exercice avant son début et fait le lien avec la pratique dans la circulation routière ; c. il/elle explique de manière compréhensible et intelligible le déroulement des exercices ; d. il/elle intègre tous les participants dans l'exercice, en leur attribuant différents rôles et tâches si cela est nécessaire et pertinent ; e. il/elle élabore des stratégies de solution pour éviter les dangers dans la circulation routière (détection et action) ; f. il/elle vérifie les objectifs à la fin.

	<p>3-8 de contrôler que les participants au cours de formation complémentaire conduisent de façon sûre et économe en énergie, en introduisant et en réalisant à cet effet des exercices appropriés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les contenus et les exercices relatifs à une conduite économe en énergie ; - des exemples, des solutions et des arguments appropriés pour encourager et motiver les participants à avoir une conduite économe en énergie ; - les équipements techniques des véhicules (ordinateur de bord). 	<ol style="list-style-type: none"> a. il/elle transmet les connaissances de base concernant la conduite économe en énergie (en particulier les règles de l'éco-conduite) en démontrant les effets positifs de celle-ci sur la sécurité ; b. il/elle élabore des exemples pratiques de circonstances et de lieux dans lesquels une conduite économe en énergie est pertinente et possible ; c. il/elle enseigne une attitude positive à l'égard de la conduite économe en énergie ; d. il/elle élabore des solutions ou des propositions à l'intention des participants pour lesquels la conduite économe en énergie est synonyme de difficultés ou représente un défi ; e. il/elle fournit aux participants un retour professionnel concernant les effets de leur style de conduite, sur la base de ses observations de ce dernier ; f. il/elle s'appuie sur des bases techniques solides pour développer les connaissances des participants ; g. il/elle applique les règles du retour d'information dans le dialogue avec les participants ; h. il/elle explique et applique des méthodes permettant aux participants de vérifier leur style de conduite (par ex. via les données de l'ordinateur de bord) ; i. il/elle enseigne avec compétence l'utilité de l'utilisation de systèmes d'aide à la conduite pour avoir une conduite économe en énergie et sûre.
	<p>3-9 de mener une réflexion critique sur le travail d'animateur/trice de cours de formation complémentaire et d'élaborer et de mettre en œuvre sur cette base des mesures visant à améliorer la qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'importance de la réflexion et de l'introspection ; - la réflexion et l'assurance qualité ; - des méthodes de réflexion ; - les bases de l'assurance qualité ; - les exigences des organisateurs de cours de formation complémentaire. 	<ol style="list-style-type: none"> a. il/elle sait analyser sa prestation d'animateur/trice de cours formation complémentaire aux trois niveaux que constituent le repérage, l'analyse et la formulation de conclusions ; b. il/elle évalue de manière réaliste et explique la qualité de son enseignement ; c. il/elle en déduit des mesures pour améliorer la qualité de son activité d'enseignement et les met en place.